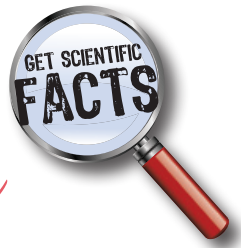




Substances parfumantes allergènes dans les produits cosmétiques



Plus de 2500 ingrédients parfumants sont utilisés dans les produits de consommation tels que les détergents et les produits ménagers, les produits cosmétiques, l'aromathérapie et les produits à base de plantes. Ces ingrédients peuvent être obtenus à partir de sources naturelles ou par une synthèse chimique. Selon les estimations, entre 1 et 3% de la population européenne est allergique à certains ingrédients parfumants. Dans l'UE, depuis 2003, 26 ingrédients parfumants identifiés comme allergènes doivent être signalés sur l'étiquette des produits de consommation, ce qui est important pour les consommateurs qui sont sensibles à ces allergènes. Une nouvelle série d'ingrédients allergènes a désormais été identifiée.

→ QUEL TYPE DE PROBLÈMES LES INGRÉDIENTS PARFUMANTS PEUVENT-ILS CAUSER?

Lorsqu'ils sont en contact avec la peau, certains ingrédients parfumants peuvent provoquer des irritations, qui donnent lieu en général à des rougeurs ou à des éruptions cutanées. Ils peuvent également provoquer une réaction allergique plus grave, appelée eczéma, qui est une réaction du système immunitaire. Une fois qu'une allergie est provoquée par un premier contact avec un ingrédient allergène, elle dure toute la vie et réapparaît quand la personne est de nouveau exposée à la même substance. La réaction dépend de la personne touchée, de la nature de l'ingrédient et de la quantité utilisée, qui peut être infime. Certains ingrédients parfumants ne provoquent pas de réactions allergiques, mais peuvent se transformer sur le

plan chimique sur la peau en présence de l'air, de la lumière du soleil ou par des réactions biochimiques à l'intérieur du corps; ces formes modifiées peuvent alors provoquer des réactions allergiques.

→ LES FRAGRANCES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES ALLERGIES ONT-ELLES ÉTÉ IDENTIFIÉES?

Depuis que les 26 premières fragrances allergènes ont été identifiées, de nouvelles substances parfumantes se sont avérées provoquer des réactions allergiques. A partir des études disponibles et des multiples cas d'allergie signalés par des dermatologues, le Comité scientifique de sécurité des consommateurs (CSSC) de l'Union européenne a identifié 82 substances (54 substances chimiques et 28 extraits naturels) pouvant être rangées dans la catégorie des "allergènes de contact établis", parmi lesquelles figurent les 26 substances déjà présentes sur la liste. A partir des résultats combinés d'expériences sur des animaux et de l'analyse de leur structure chimique, 26 nouvelles substances chimiques ont été classées dans la catégorie "allergènes de contact probables". De plus, 35 substances chimiques et 13 extraits naturels ont été classés dans la catégorie "allergènes de contact possibles". Trois autres substances chimiques spécifiques ont été identifiées comme "allergènes potentiels", dont l'utilisation dans les produits de consommation n'est pas considérée comme sûre. Le CSSC recommande d'ajouter ces ingrédients, ainsi que ceux pouvant se transformer en substances allergènes, à la liste des ingrédients allergènes dont la présence dans les produits cosmétiques doit être signalée au consommateur.

→ UNE LIMITE SANS DANGER DE LA QUANTITÉ D'INGRÉDIENTS ALLERGÈNES PRÉSENTE DANS LES PRODUITS COSMÉTIQUES PEUT-ELLE ÊTRE FIXÉE?

Pour certaines substances, qui se sont avérées provoquer un nombre élevé d'allergies, l'avis du Comité scientifique indique que s'il n'est pas possible de définir un niveau d'exposition général sûr pour les ingrédients et les extraits naturels qui posent problème, un niveau d'exposition de moins de 0,01% ou un niveau inférieur (ou de 10 mg/100g de produit cosmétique) empêcherait des réactions allergiques dans la plupart des cas. Le CSSC a également identifié des mesures de prévention primaires et secondaires, qui vont de l'interdiction à l'information et peuvent limiter ou prévenir l'exposition à des fragrances allergènes.

Cette fiche d'information est fondée sur l'avis scientifique intitulé "**Avis sur les fragrances allergènes dans les produits cosmétiques**" adopté le 26-27 juin 2012 par le Comité scientifique de sécurité des consommateurs indépendant de l'Union européenne.

L'avis détaillé et nuancé du Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux sur cette question est disponible en anglais à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_102.pdf



COMITES SCIENTIFIQUES

GreenFacts
Facts on Health and the Environment